

Groupement des animateurs et responsables formation

LE GARF DONNE D'AVANTAGE DE PLACE AUX NON-RESPONSABLES DE FORMATION


L'assemblée générale du Garf

(Groupement des animateurs et responsables formation en entreprise), principale association de responsables formation en France, s'est réunie le 27 novembre 2019. Grâce à une participation de plus de 50 % de ses adhérents, de profonds changements de statuts ont été ratifiés. Le Garf y travaillait depuis juillet. Premier d'entre eux : même

statut, cotisation et droits pour tous les adhérents, qu'ils soient responsables formation en poste ou autres (prestataires de formation, représentants de services de l'État, Opcv, Région, etc.). L'obligation d'avoir un maximum de 25 % de non-responsables de formation en poste dans les groupes est retirée. D'autre part, le coût de la cotisation est abaissé. Enfin, le Garf peut être

présidé par un non-responsable formation en poste. *"Cette décision ne fait que reconnaître la réalité de terrain"*, explique Sylvain Humeau, lui-même ex-RF en poste devenu consultant, et réélu président le 27 novembre. *"Les responsables de formation sont submergés de travail et n'ont plus le temps d'assurer cette présidence. Et 30 % des groupes sont déjà présidés par des non-responsables de formation."*

Siègent dans la nouvelle équipe Laurence Gauthier (trésorière), Cyril Parlant (juridique et déontologie), Valérie Leray (développement), Nadine Farrugia (marketing et communication) et Lucile Guérin (suivi des groupes et des membres). De 400 adhérents aujourd'hui, le Garf espère passer à 500 fin 2020.



Sylvain Humeau est réélu président du Garf (Groupement des animateurs et responsables formation en entreprise).

+ D'INFOS

www.garf.asso.fr